Saint-Malo, le 4 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Ports de plaisance de Dinan et Lanvallay

Dinan Plaisance : une intégration dans le réseau Bretagne Plaisance placée sous le signe du dialogue et de la modernisation

Une intégration dans un réseau breton structuré

Depuis le 1er janvier 2026, Bretagne Plaisance assure la gestion du port de plaisance de Dinan, désormais intégré à son réseau de ports de plaisance en Bretagne nord.
Cette intégration s'inscrit dans la stratégie de développement progressive menée par Bretagne Plaisance. Après la reprise du port Vauban en 2023 (196 places), puis l'intégration du port des Sablons en 2024 (1 200 places), et la gestion des mouillages et de l'avant-port de Saint-Malo en 2025 (105 bouées), l'intégration du port de Dinan vient renforcer la structuration d'un réseau portuaire cohérent et complémentaire à l'échelle du territoire.
Afin de présenter cette nouvelle organisation et les perspectives d'évolution du port, une réunion d'information a été organisée avec les plaisanciers le 19/02/2026 et de répondre à leurs questions. Cette rencontre a permis d'échanger avec une trentaine d'usagers sur les modalités d'intégration du port, la continuité de la gestion et les orientations envisagées pour les années à venir.

Une identité locale forte au sein d'un réseau breton

Le port conserve pleinement son identité locale sous l'appellation **« Dinan Plaisance »**, qui regroupe les sites de Dinan et de Lanvallay.
La Région Bretagne demeure propriétaire des installations portuaires. Une convention de gestion a été conclue avec Bretagne Plaisance pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, dans l'attente de la mise en place d'un contrat de concession.
Dans ce cadre, Bretagne Plaisance assure la gestion, l'entretien et l'exploitation du port avec une priorité donnée à la qualité de service et à la prise en compte des besoins des plaisanciers.
La gestion du site s'appuie également sur une présence de proximité : **Christophe Defaysse** a été présenté comme référent de port et le bureau du port est maintenu dans sa localisation actuelle afin de garantir la continuité du service et un accueil accessible aux usagers.

Des services modernisés et des investissements pour l'avenir

Parmi les premières évolutions présentées lors de la réunion figure la mise en place du logiciel de gestion portuaire **Smartwaters**, déjà déployé sur les ports de Saint-Malo.
Cet outil permet notamment :

- La digitalisation progressive des démarches administratives,
- La création d'un espace client accessible via le site internet ou l'application,
- La gestion simplifiée des contrats, de la facturation et des paiements,
- La gestion de la liste d'attente.

Un programme d'investissements à horizon de dix ans a également été présenté afin de moderniser les infrastructures et améliorer la qualité de service. Les principaux axes identifiés portent notamment sur :

- La rénovation du bloc sanitaire et l'installation d'un préau de protection (l'accès est réservé aux sanitaires et à la laverie pour les usagers)

- La création d'un point propre clairement identifié et le renforcement des actions environnementales,
- L'augmentation des capacités d'accueil avec l'ajout d'un ponton côté aval,
- L'installation de bornes à fluides quai de Lanvallay,
- L'amélioration des équipements électriques sur les pontons.

Les modalités de renouvellement des contrats et de recouvrement des droits de quai ont également été précisées.

Un dialogue renforcé avec les plaisanciers

La réunion s'est conclue par un temps d'échanges approfondis avec les plaisanciers, permettant de répondre aux interrogations, de partager les perspectives d'évolution du port et d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

Bretagne Plaisance confirme ainsi sa volonté d'accompagner les évolutions du port de Dinan dans une démarche construite avec les usagers, au service d'une plaisance plus accessible, plus responsable et durable.